

## CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Séance du lundi 11 septembre 2023 à 14h30

Ce compte-rendu sera adopté définitivement en séance du 11 décembre 2023

### Présents :

Représentant les résidents : Dominique GUILLERM, Gwénola GUILLOU, Philippe DISARBOIS

Représentant les familles : Marie-Catherine PONCEY-DUBOUCHET, Nicole DISSAUX-BOILAY

Représentants les organismes de protection des majeurs : Eva NICOT (*Association Tutélaire du Ponant*)

Représentant le personnel : Valérie EVEN (*administration*)

Représentant les bénévoles : Josiane PELLEN (*centre social L'Astérie*)

Représentant l'organisme gestionnaire : Anne ANDRE (*Directrice*), Noémie SOUSSET (*resp. aff. générales, communication, qualité, relations usagers, partenariats*), Dr Christel JAUDINOT (*médecin coordonnateur*),

Représentant la municipalité : Françoise MORVAN (*adjointe à la vie sociale*)

Représentant les associations : Nadya SERS (*Citoyenneté et Vieillesse*), Françoise THOMAS-TOULOUZOU (*France Alzheimer*)

Excusés : Josiane KERFOURN (*représentante des résidents*), Soeur Louise Adama (*responsable de la communauté*), Pascal RIPALT (*représentant le personnel*), Corinne SALAUN (*centre social L'Astérie*), Nathalie BATHANY (*adjointe aux seniors, au handicap et à l'inclusion*).

### 1. Validation du PV de la séance précédente

Pas de remarques particulières, le PV de la séance du 9 mai 2023 est validé.

### 2. Composition du CVS

A. André informe de la démission de Mme Hélène Louarn, représentante des familles, et la remercie pour son engagement.

### 3. Questions diverses relevées lors des permanences du CVS

#### Restauration

Les résidents souhaitent bénéficier de fruits à disposition à chaque repas, de yaourts avec morceaux de fruits. Au diner, ils observent trop souvent des quiches et pizzas, souhaitent des croissants au jambon et aimeraient des fromages à disposition au diner.

Ces remarques seront transmises au service de cuisine. A. André informe de la reprise des interventions d'un nouveau diététicien depuis début juillet : Fabien Gourmelen. Il a réalisé un état des lieux et construit un plan d'action permettant notamment une meilleure adaptation des menus aux besoins nutritionnels et souhaits gustatifs des résidents et l'harmonisation des pratiques selon les villages.

Anne André informe que les menus respectent un plan nutritionnel et que le fromage ne fait pas partie de chaque repas de manière systématique. Néanmoins, les salles à manger des villages sont équipées de réfrigérateurs qui permettent de conserver quelques denrées. Il est possible de demander aux professionnels.

Les familles souhaitent pouvoir venir déjeuner avec leur proche. A. André informe qu'une organisation est en cours de mise en place pour rouvrir le restaurant l'Armen courant octobre.

Conformément à la réglementation, l'eau gazeuse embouteillée doit être remplacée par de l'eau en fontaine, qui demande un investissement financier et une maintenance importantes. L'eau gazeuse va donc désormais être réservée en priorité pour raisons médicales, ou sur demande auprès des professionnels.

## Responsabilité civile – nouvel assureur

Comme déjà annoncé, le contrat de l'établissement couvre les dommages causés par les résidents. L'établissement ne demande plus d'attestation de responsabilité civile. Néanmoins, les résidents qui le souhaitent ont la possibilité de la conserver.

## Circuit du linge

De la perte de linge est signalée. Une vigilance sera demandée aux professionnels. A. André rappelle l'existence de « l'Armoire de Mado » située au rez-de-chaussée près du salon de coiffure, où les résidents et familles ont la possibilité d'aller rechercher du linge perdu, accompagnés d'un professionnel.

## Animations

Les résidents de l'Elorn souhaitent davantage de sorties. L'information sera transmise à l'équipe

A. André informe qu'un pèlerinage à Lourdes est actuellement organisé. 5 résidents sont partis ce matin pour une semaine.

Les familles demandent si un recours à un service civique est possible ? A. André informe qu'au niveau réglementaire, notre statut congréganiste n'est pas incompatible avec l'emploi de contrats de service civique. L'établissement est actuellement en cours de recrutement d'un professionnel en contrat dit « PEC » (Parcours Emploi Compétences) pour une durée d'un an au sein de l'équipe d'animation.

## Evènements indésirables et courriers résidents/familles

Suite à une demande des représentantes des familles et dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau référentiel de bonnes pratiques des établissements médico-sociaux, N. Sousset informe le CVS du dispositif d'évènements indésirables et de recueil des réclamations des résidents et familles, mis en place dans l'établissement.

Un évènement indésirable est un « accident, incident ou dysfonctionnement dont les conséquences sont ou auraient pu être dommageables pour les patients (résidents), les visiteurs ou les biens. » Les professionnels sont incités à déclarer ces dysfonctionnements en interne via un logiciel informatisé qui l'envoie aux responsables concernés. L'objectif est d'analyser si possible de manière collective le dysfonctionnement afin d'en comprendre les causes et de mettre en place des actions d'amélioration visant à éviter qu'il ne se reproduise. Environ 240 évènements indésirables sont signalés chaque année dans l'établissement. Les évènements indésirables liés au circuit du médicament sont analysés par un CREX (Comité de Retour d'Expériences) se réunissant 3 à 4 fois par an, composé du médecin coordonnateur, du pharmacien, de la responsable qualité, d'encadrants de soins, infirmiers et aide-soignants. Certains évènements indésirables doivent faire l'objet d'un signalement à l'Agence Régionale de Santé, voire au procureur de la République selon les cas, selon une liste bien précise.

J. Pellen demande comment les familles et résidents peuvent signaler ces évènements indésirables. N. Sousset et A. André informent qu'ils ont la possibilité d'exprimer leurs réclamations directement aux professionnels soignants ou à l'encadrante de soins, ou par écrit auprès de la direction soit par courrier postal, par dépôt à l'accueil, dans les boîtes aux lettres située à l'accueil (l'une pour la direction, l'autre pour le CVS) ou par mail ([contact@plougatel.hstv.fr](mailto:contact@plougatel.hstv.fr)). Ils ont aussi la possibilité de contacter les représentants des familles au CVS.

N. Sers approuve cette organisation et la sensibilisation des professionnels qui sécurisent les soins et l'accompagnement, et souligne l'importance de permettre les déclarations anonymes via les boîtes aux lettres. F. Thomas-Toulouzou encourage ces démarches et rappelle les autres moyens de médiation indiqués à l'accueil : le Conseil de Vie Sociale et le dispositif des personnes qualifiées.

N. Sousset propose de faire un bilan des évènements indésirables et des réclamations de résidents ou familles à chaque réunion de CVS, ce que le CVS valide.

#### **4. Visite d'évaluation de la Haute Autorité de Santé**

Cette visite aura lieu les 17 et 18 octobre 2023, par 3 évaluateurs d'un cabinet externe autorisé par la Haute Autorité de Santé.

Il s'agit de mesurer la qualité de l'accompagnement et des soins proposés aux résidents et l'organisation de l'établissement à travers un référentiel national construit par la Haute Autorité de Santé.

Les évaluateurs utiliseront des méthodes qui reposent sur :

- des rencontres collectives avec des résidents, des professionnels, la direction et le Conseil de Vie Sociale,
- des observations de locaux et pratiques
- de la consultation de documents.

Les résultats de cette évaluation seront rendus publics sur le site internet de la Haute Autorité de Santé. Ils seront présentés aux résidents, familles et professionnels.

#### **5. Situation médicale**

Dr C. Jaudinot retrace l'épisode d'infection respiratoire aigüe (IRA) survenu fin août / début septembre qui a touché environ 40 résidents. Des tests covid, grippe, VRS (Virus Respiratoire Syncytial) pratiqués auprès des résidents malades étaient tous négatifs. Après contact avec le laboratoire d'analyses du CHU de Brest, il a été décidé de ne pas poursuivre les investigations. D'autres cas d'IRA ont aussi été repérés sur le territoire. Durant cette épidémie, le port de masque a été remis en place pour les professionnels et visiteurs dans les villages concernés. Les activités collectives ont été maintenues pour les résidents non malades. A ce jour, les recommandations nationales indiquent des pratiques identiques pour toute IRA : grippe, covid ou autre virus. Il n'y a plus de particularisme pour la Covid.

La campagne de vaccination anti-grippale va démarrer à partir du 17 octobre. La vaccination anti-covid sera également réalisée, à une échéance à préciser, ni trop rapidement après le vaccin anti-grippal ni trop tardivement dans la période hivernale, et selon le calendrier vaccinal de chaque résident. Il n'existe pas encore de vaccin unique combinant les 2.

Depuis début septembre, l'équipe médicale est composée de 2 médecins à 80% (4 jours par semaine), puis 2 autres médecins à 0,2% (temps de présences étalés au cours de la semaine). La répartition et les coordonnées seront communiquées aux familles.

Un espace de rééducation-réadaptation a été installé dans les salles d'activités au 2<sup>ème</sup> étage. Du matériel supplémentaire a été acquis, permettant de proposer des temps collectifs, notamment de prévention des chutes, et des accompagnements individuels. L'équipe de « rééducation-réadaptation » est composée de 2 ergothérapeutes, 1 kiné et 1 éducatrice APA (Activités Physiques Adaptées). L'établissement travaille également avec 3 kinésithérapeutes libéraux, dont l'une d'entre eux est actuellement absente. Cet espace sera inauguré le 4 octobre de 10h à 18h, avec invitation à l'ensemble des résidents, familles professionnels et partenaires extérieurs.

#### **6. Nouveau règlement intérieur du CVS**

Afin de prendre en compte le nouveau décret encadrant les CVS, la Commission Des Usagers de l'Hospitalité (CDUH), où siègent les représentants des CVS des établissements du groupe HSTV, a travaillé sur un nouveau règlement intérieur. Il a été relu et amendé par la direction et les représentants des familles de la Résidence de Plougastel. Il est proposé en lecture aux membres du CVS.

F. Thomas-Toulouzou demande à quel collège appartiennent les associations invitées. N. Sers propose que les représentants des associations et de la municipalité soient considérés parmi les « invités » mentionnés dans le règlement intérieur, puisque leur présence n'est pas obligatoire.

Le CVS valide ce nouveau règlement intérieur.

## 7. Diffusion du nouveau règlement de fonctionnement de l'établissement

Le règlement de fonctionnement de la Résidence de Plougastel précise les droits et obligations respectives des résidents, familles et de l'établissement. Il a été révisé par la direction et les représentants des résidents et familles au 1<sup>er</sup> semestre, validé en séance de CVS le 9 mai, présenté en Comité Social et Economique (représentants du personnel) début juin, puis validé par le Conseil Local de l'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve début juillet. Il est donc désormais applicable. Il sera remis à chaque résident au moment de son admission.

Pour l'information aux résidents et familles déjà présentes, la direction propose qu'il soit remis aux familles avec le compte-rendu de la réunion d'information qui a lieu ce jour, puis expliqué aux résidents qui le souhaitent lors d'une séance de « café citoyen » organisée en collaboration avec l'équipe d'animation courant novembre. Le CVS valide ces propositions.

MC Poncey-Dubouchet demande à ce que l'obligation de maintien des chiens en laisse tout au long de la visite, inclus dans ce règlement de fonctionnement, soit rappelée par affichage à l'accueil car des dérives ont été observées.

## 8. Calendrier 2023

- **Prochaine réunion du CVS** : 11 décembre de 14h30 à 16h.
- **Séances de préparation du CVS** pour les représentants résidents et familles : 21 novembre
- **Permanences organisées par le CVS**: 10 octobre – 13 novembre de 13h30 à 16h30
- **Rencontres collectives organisées par le CVS le samedi** : 30 septembre – 25 novembre pour les résidents de 14h à 15h et pour les familles de 16h à 17h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

Dominique Guillerm  
Président du CVS

Marie-Catherine Poncey-Dubouchet,  
Vice-présidente du CVS

Dominique Guillerm, président du CVS

